

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2425

CE PROJET DE RÈGLEMENT AFFECTE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE

À sa séance du 26 mai 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du Règlement n° 2425.

Ce projet de règlement a pour but de modifier le Règlement n° 2053 relatif à la démolition d'immeubles, et ses amendements, de façon à :

- Retirer les bâtiments principaux construits avant 1940 des immeubles assujettis au règlement;
- Assujettir les bâtiments principaux situés à l'intérieur du secteur de P.I.I.A. « Destination » au règlement;
- Modifier les dispositions relatives à l'indemnité payable au locataire évincé.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Une réunion d'information et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le 8 juin 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 15 juin 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. <https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Pour plus de détails, voir l'avis ci-joint.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2425

1. Adoption par le conseil municipal du projet de règlement

Le 26 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 2425

«*Règlement modifiant le Règlement n° 2053 relatif à la démolition d'immeubles, et ses amendements, de façon à :*

- *Retirer les bâtiments principaux construits avant 1940 des immeubles assujettis au règlement;*
- *Assujettir les bâtiments principaux situés à l'intérieur du secteur de P.I.I.A. « Destination » au règlement;*
- *Modifier les dispositions relatives à l'indemnité payable au locataire évincé. »*

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

Quand :	8 juin 2026
Heure :	17 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 15 juin 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

3. Zones affectées par ce projet de règlement

Ce projet de règlement affecte l'ensemble du territoire de la Ville.

4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.